

ERRATUM - AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Veillez prendre note que dans l'avis public d'élection publié sur le site Internet et à la page 25 du journal L'Éveil, dans son édition parue le 3 septembre 2025, les paragraphes 2 et 3 auraient dû se lire comme suit :

2. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h, un vote par anticipation sera tenu le dimanche 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h et un vote au bureau de la présidente d'élection le 24 octobre 2025 de 12 h à 20 h. Comme le personnel sera très réduit le 24 octobre 2025, nous vous invitons à venir voter à ce bureau uniquement si vous n'êtes pas disponible pour le faire le 26 octobre 2025 ou le 2 novembre 2025.
3. Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 17 octobre 2025 à 13 h à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

Fait à Saint-Eustache, ce 18^e jour de septembre 2025.

La greffière et présidente d'élection,
Isabelle Boileau